

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 16
 Présents : 12
 Pouvoirs : 0
 Votants : 12

Date de convocation et d'affichage :

17 janvier 2025

Numéro :

D20250123-05

Objet :

 Demande de subventions pour la journée petite enfance- 5^{ème} édition

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes exerce les compétences petite enfance et parentalité d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Depuis l'année 2021, les Relais Petite Enfance et la Communauté de Communs propose une journée, petite enfance à destination des enfants de moins de 6 ans et

leur famille et des professionnels de la petite enfance du territoire avec un co-financement de la Caf et de la Communauté de Communes.

Depuis 2023, le Conseil Départemental s'est associé à la préparation et la MSA au Financement. Le Conseil départemental a rejoint le financement en 2024, et l'association Pomme de Reinette, qui œuvre pour l'inclusion des enfants à besoins spécifiques a proposé une animation dans le cadre de la biennale de l'inclusion.

Cet évènement attire de plus en plus au fil des années et se déplace sur le territoire.

Pour rappel, cet évènement s'est déroulé :

En 2021 : à Romans sur le thème de la prévention des accidents domestiques et a rassemblé 180 personnes.

En 2022 : à Villars les Dombes sur le thème de l'histoire chez le tout petit et a rassemblé 220 personnes.

En 2023 : à Saint André de Corcy sur le thème du jeu chez le tout petit et a rassemblé 260 personnes.

En 2024 : à St Trivier sur Moignans sur le thème des sens chez le tout petits et a rassemblé 365 personnes.

La 5^{ème} édition de la journée petite enfance est prévue le 22 novembre 2025 à Chalamont en partenariat avec les Relais Petite Enfance du territoire, le Centre Social Mosaique, l'association Léo Lagrange et le Conseil Départemental et sera comme les autres années totalement gratuites.

Chaque année, les assistants maternels du territoire se mobilisent pour organiser un atelier sous l'impulsion des responsables des Relais Petite Enfance.

En 2025, l'enjeu de cette action est de favoriser les liens entre les familles et les professionnels de la petite enfance en milieu rural à travers une action thématique orientée sur l'intérêt du développement de la motricité et du mouvement dans le quotidien du tout-petit. Cette journée sera à destination de l'ensemble des familles et des professionnels de la petite enfance du territoire. Elle engagera la présence de professionnels pour la mise en place d'ateliers.

Le financement de cette journée est assuré par le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et la Communauté de Communes dans le cadre des dispositifs Convention Territorial Global et Grandir en Milieu Rural. Le coût de cette journée est estimé à 7 000€, il est proposé de solliciter des demandes de subvention à hauteur de 80% du projet.

Il est rappelé que les crédits nécessaires à cette journée ont été inscrits au budget principal.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les demandes de subvention,
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les demandes de subvention,

- **De s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

